

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Eau potable



- Considérez comme potable l'eau provenant d'un réseau d'aqueduc, à moins d'un avis contraire émis par les autorités municipales responsables du réseau d'aqueduc. En cas de doute, communiquez avec nous.

Transports

Vérifiez l'état des routes avant de vous déplacer, à l'adresse Internet www.quebec511.info, ou par téléphone, au numéro 511.

- Évitez de vous déplacer à pied ou en véhicule sur des chaussées inondées. Abandonnez votre voiture si le moteur cale à cause du niveau d'eau, pour ne pas risquer d'être emporté.

- Ne remettez en aucun cas en circulation un **véhicule routier inondé**, y compris une moto ou un véhicule récréatif (autocaravane, roulotte).

En cas d'évacuation, voici les corridors d'accès à utiliser :

- Secteur du Port-Saint-François : directement par la route du Port
- Secteurs Pointe-du-Hameau et Bas-de-la-Rivière : par le rang du Bas-de-la-Rivière

Numéros importants 24h/24

Ville de Nicolet	819 293-6901
Sécurité civile	1 800 650-1666 819 371-6703
securite.civile04@msp.gouv.qc.ca	
Sûreté du Québec	310-4141 ou 9-1-1
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Service incendie	9-1-1
Ligne Info-santé et Info-social	8-1-1

Sources : Urgence Québec www.urgencequebec.gouv.qc.ca
Ce site du gouvernement du Québec contient une mine précieuse de renseignements sur les inondations et autres types de sinistres.



ÊTRE BIEN PRÉPARÉ EN CAS D'INONDATIONS

Conservez ce document en cas d'urgence

Nicolet n'est pas à l'abri de prochaines inondations. Les autorités municipales veulent sensibiliser les riverains en bordure de la rivière Nicolet et du fleuve Saint-Laurent aux risques liés aux inondations.



La sécurité civile est une responsabilité partagée entre les citoyennes et citoyens, la municipalité et le gouvernement.

Lors de mesures d'urgence, la Ville de Nicolet met tout en oeuvre pour assurer votre sécurité et celle de vos proches. Nous assurons d'ailleurs une vigilance constante en mesurant les niveaux des cours d'eau qui sont sur le territoire nicolétain. Des sacs de sables seront rendus disponibles rapidement si nécessaire.

Vous avez aussi un rôle important à jouer : Les citoyens sont notamment responsables de veiller à leur santé, d'assurer leur sécurité et leur bien-être et devraient être autonomes pour les 72 premières heures suivant le début d'un sinistre.

1. En cas d'alerte d'inondation



- Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- Bouchez le drain au sous-sol.
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision, sur Internet ou via les **alertes municipales de Nicolet** (inscrivez-vous si ce n'est déjà fait au nicolet.ca)



ALERTES MUNICIPALES

- Respectez les consignes de sécurité transmises.

2. Pendant l'inondation

- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant.
- Quittez votre domicile si l'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent. Emportez votre trousse d'urgence, des vêtements chauds et s'il pleut, des imperméables.
- Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement de la municipalité.

3. Après que l'eau se soit retirée



- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.
- Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage.
- Communiquez avec la municipalité (ou consultez les bulletins d'information) pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable. En cas de doute, faites la bouillir cinq minutes.
- Nettoyez les pièces contaminées par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, comme le placoplâtre, la laine minérale, les tapis, le bois pressé, etc.



Votre famille est-elle prête?



- Dans une situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles essentiels. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante. Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures.

Items à prévoir :

- Eau
- Nourriture non périssable
- Radio à piles
- Allumettes
- Chandelles
- Trousse de premiers soins
- Accès facile aux documents importants.



Nous vous rappelons qu'il est **interdit de collecter votre pompe à puisard (sump pump) au réseau d'égout domestique**. Si c'est le cas, vous surchargez inutilement le réseau et vous augmentez les risques de refoulements d'égout. Rejetez plutôt votre eau dans la conduite d'égout pluvial, un fossé ou à l'extérieur de la maison sur votre terrain.

